

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC332

présenté par

M. Raux, Mme Pasquini, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,
 M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière,
 Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
 Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Sport	80 000	0	
Jeunesse et vie associative	0	0	
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	80 000	
TOTAUX	80 000	80 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons par cet amendement que soit menée une politique volontariste en faveur de la pratique du sport de nature, en réhaussant les CP et AE du budget de 0,22M€ consacré à des projets sportifs prenant en compte les sports de nature, le développement durable et la préservation de l'environnement de l'action 01 - Promotion du sport pour le plus grand nombre.

Il est important que chaque citoyen puisse avoir accès au sport. Cependant le développement d'infrastructures sportives est parfois inenvisageable au regard des coûts de construction et de

fonctionnement (70 % du coût de l'équipement sportif est sur son fonctionnement et non sa construction selon l'ANDES). Les sports de nature peuvent être une solution pour rendre le sport accessible à tous et toutes sans multiplier les infrastructures.

Mais plus encore, le sport de nature a de réels bienfaits pour le bien-être mental et physique. A titre d'exemple, des niveaux élevés d'activité physique pendant les loisirs extérieurs sont associés à des risques plus faibles de 13 types de cancers. L'activité physique pendant les loisirs réduit les risques pour de nombreux types de cancer. La marche et le cyclisme présentent des avantages pour la santé au niveau de la population en réduisant le risque de mortalité toutes causes confondues de 11 et 10 % en moyenne respectivement.

Les APA (Activités Physiques Aventureuses) facilitent le sentiment d'appartenance à la nature qui permet donc au sport de nature de sensibiliser à la biodiversité et à la protection du vivant et d'engager une réflexion sur l'adaptabilité du sport aux changements climatiques.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement d'appel de transférer les crédits et autorisations de paiement de l'action 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques du programme 350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024 à hauteur de 80 000 euros en autorisations d'engagement et 80 000 euros en crédits de paiement, vers l'action 01 - Promotion du sport pour le plus grand nombre du programme 219 – Sport.